

<https://yvetot.circonscription.ac-normandie.fr/spip.php?article1164>



**ACADÉMIE
DE NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Circonscription
Yvetot

Procédure absentéisme

- École - Relation avec les familles -

Date de mise en ligne : mercredi 2 octobre 2024

Copyright © Circonscription Yvetot - Tous droits réservés

[La note départementale relative](#) à l'absentéisme scolaire précise que " la prise en charge de l'absentéisme scolaire appelle une réponse pédagogique et éducative adaptée et individualisée"
Quand signaler ?

Toute absence non justifiée, ou dont le justificatif est apprécié comme non valable ou non légitime est considérée comme un non-respect de l'obligation scolaire.

Le signalement doit être étudié dès 4 demi-journées non justifiées dans le mois.